

2021-123 ADMINISTRATION GENERALE/ MOTION SUR L'EVOLUTION DE LA LIGNE T 72 NOUVELLE LIGNE 272



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1<sup>ère</sup> vice-présidente

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,  
Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,  
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SGRAZZUTTI

**Date d'affichage** : 22 DEC. 2021

**OBJET : MOTION SUR L'EVOLUTION DE LA LIGNE T 72 - NOUVELLE LIGNE 272**

## MOTION SUR L'EVOLUTION DE LA LIGNE T 72 NOUVELLE LIGNE 272

Monsieur le Président présente la motion qui a été validée par le Bureau Communautaire le mardi 14 décembre 2021.

Il expose que depuis une dizaine d'années la ligne T72 (renommée 272 en cette fin d'année) assure la desserte du territoire de la Communauté de Communes en direction du bassin Annécien et du Canton de Genève. Cette ligne relève de la compétence interurbaine, qui assure la desserte entre grandes agglomérations du Département : auparavant confiée au Département cette compétence a été transférée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Étant transfrontalière, cette ligne est exploitée par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière Transports publics.

Monsieur le Président informe également que jusqu'au 13 décembre 2021, la desserte était assurée par Transalis et offrait une vingtaine de dessertes par sens et par jour, découpée selon deux types de services différents :

- Des lignes express Anancy-Genève par autoroute desservant uniquement certains arrêts (et notamment le P+R de Saint-Martin-Bellevue à proximité du territoire), pour environ la moitié des services,
- Des lignes de cabotage, permettant une desserte fine du territoire de la CCPC, avec 11 points d'arrêts répartis sur les bourgs-centres et les pôles attractifs (zone d'activité, ponts de la Caille, grand parc d'Andilly).

Neuf services par sens étaient proposés par ces lignes de cabotage, et la Communauté de Communes avait sollicité à plusieurs reprises les élus et services de la Région afin de demander une augmentation de l'offre. En effet, la structure des services était peu adaptée aux besoins des usagers, et rendait complexe la possibilité de l'utiliser pour des trajets domicile-travail. Cette demande de renfort de l'offre était également effectuée par plusieurs associations et partenaires.

Il est exposé qu'à compter du 13 décembre, la Région, nouvelle autorité compétente a modifié l'organisation des lignes en réduisant drastiquement l'offre. Ainsi :

- L'offre de cabotage s'est réduite à 6 services uniquement par jour et par sens. Ainsi par exemple en direction d'Anancy il y a 2 services le matin entre 6h30 et 7h00. Mais a contrario il n'y a aucun service offert entre 9h00 et 17h00.
- Il y a également une réduction du nombre de points d'arrêts, avec par exemple la suppression de 2 points d'arrêts sur la commune de Copponex.
- Les services supprimés ont été redéployés sur des lignes express entre Anancy et Genève, malgré le fait que les frontaliers de ce territoire bénéficient du Léman Express, ce qui n'est évidemment pas le cas de la CCPC.
- Aucun développement d'offre globale n'a été constaté sur cette ligne, au contraire d'autres territoires de Haute-Savoie. De même, certains territoires ruraux de taille identique bénéficient d'une desserte interurbaine de leur territoire à hauteur de 18 services par jour...
- Il devient de ce fait quasiment impossible d'effectuer des déplacements domicile-travail de manière régulière sur cette base...

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

22 DEC. 2021

ID : 074-247400112-20211221-D\_2021\_123-DE

2021-123 ADMINISTRATION GENERALE/ MOTION SUR L'EVOLUTION DE LA LIGNE T 72 NOUVELLE LIGNE 272

Monsieur le Président rappelle néanmoins que 3 600 frontaliers habitent sur le territoire du Pays de Cruseilles, ce qui représente l'une des plus grosses proportions d'actifs de toute la Haute-Savoie et que la Communauté de Communes a développé des infrastructures (P+R du Mont-Sion) pour accompagner leur transport. Le territoire, en plein développement, connaît par ailleurs plus de 2 000 actifs travaillant sur le Grand Annecy. Les attentes de la population sont fortes en faveur du déploiement d'une offre de transport de qualité capable de répondre à l'urgence climatique et aux multiples saturations que connaît la Haute-Savoie. Enfin, deux sites touristiques d'envergure régionale (Grand Parc d'Andilly et Ponts de la Caille, accueillant près de 400 000 visites par an), sont desservis par la ligne T72 ; néanmoins l'évolution de l'offre rend illusoire d'envisager une quelconque utilisation de cette ligne pour une utilisation touristique.

Monsieur le Président expose enfin que si la CCPC a pris la compétence mobilité à l'été 2020 et envisage des collaborations avec le Grand Annecy et la Communauté de Communes du Genevois pour accompagner le développement de l'offre, elle n'a pas la possibilité juridique d'assurer des lignes interurbaines, qui restent totalement de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Alerté néanmoins par de nombreux habitants et associations du territoire choqués par cette évolution et qui ne comprennent pas l'absence totale de concertation politique et citoyenne quant à cette évolution d'offre, Monsieur le Président propose d'approuver une motion demandant une modification immédiate de cette offre de transport, afin de l'adapter aux besoins de la population et notamment :

- aux travailleurs se rendant à leur emploi dans les deux métropoles environnantes,
- aux scolaires se rendant dans l'un de leur établissement sur le bassin annécien ou sur le genevois,
- aux habitants ne bénéficiant pas d'une voiture individuelle et ayant le besoin de se déplacer hors de la CCPC.

**Ainsi entendu, le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **DEMANDE** à la Région une modification urgente de l'offre de transport mise en place dans le cadre de la nouvelle ligne 212

→ **DEMANDE** à la Région l'ouverture d'une réelle concertation avec les associations et les pouvoirs publics afin de pouvoir redéfinir une offre correspondant au besoin de la population, et notamment :

- aux travailleurs se rendant à leur emploi dans les deux métropoles environnantes,
- aux scolaires se rendant dans l'un de leur établissement sur le bassin annécien ou sur le genevois,
- aux habitants ne bénéficiant pas d'une voiture individuelle et ayant le besoin de se déplacer hors de la CCPC.

Acte certifié exécutoire le : 22 DEC. 2021

Le Président  
Xavier BRAND

